Nations Unies S/2000/230



## Conseil de sécurité

Distr. générale 20 mars 2000 Français Original: anglais

## Lettre datée du 17 mars 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer au rapport du Groupe d'experts chargé d'étudier les violations des sanctions imposées par le Conseil de sécurité à l'UNITA (S/2000/230) qui a été distribué le 14 mars 2000. Tout en rappelant la déclaration que le représentant des États-Unis a faite au nom de la « Troïka » lors de la séance publique sur l'Angola que le Conseil de sécurité a tenue le 15 mars, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les points ci-après :

Le Gouvernement portugais a toujours pleinement coopéré avec le Comité des sanctions, fournissant toutes les informations demandées et appliquant toutes les mesures prévues par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que par la mise en oeuvre de la législation nationale pertinente. Cet esprit de coopération a également été démontré en octobre 1999 à travers l'exposé sur les mesures prises à cet égard, qui a été présenté à S. E. M. Anders Möllander, Président du Groupe d'experts créé par le Conseil de sécurité conformément à la résolution 1237 (1999), lors de sa visite au Portugal.

Le Gouvernement portugais considère toutefois que le paragraphe 147 du rapport en question contient des affirmations à la fois mensongères et inexactes. Il est inacceptable qu'un document de cette nature puisse être rédigé sur la base d'allégations infondées.

Le Gouvernement portugais émet notamment des objections au sujet de la dernière phrase dudit paragraphe, dans laquelle le Portugal est considéré comme « un pays essentiel, en termes d'appui politique et de soutien logistique et commercial ». Il n'existe absolument aucune preuve permettant d'affirmer que le Portugal sert ou a servi de plate-forme pour la violation des sanctions actuellement imposées à l'UNITA et le Gouvernement portugais estime qu'une explication s'impose concernant les motifs qui pourraient être à l'origine d'une telle allégation.

Le Gouvernement portugais réaffirme qu'il est résolu à poursuivre une coopération transparente et fructueuse avec le Comité des sanctions.

00-35097 (F) 210300 210300

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

> L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) António **Monteiro**

n0035097.doc